

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER
ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018



AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Conformément à l'article 105.1 de la Loi *sur les cités et villes* (R.L.R.Q. chapitre C-19), la trésorière de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot déposera le rapport financier et le rapport du vérificateur externe concernant l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018, pour la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot lors de la **séance ordinaire** du conseil municipal qui se tiendra le mardi **14 mai 2019 à 19h30** en la salle du Conseil, située au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 1^{er} MAI 2019.

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb
